

Acte Nº 2020-15

Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D-719-3;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 11;

Vu les désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration,

Prend l'acte suivant :

<u>OBJET</u>: Désignation des représentants des personnels et des usager es au sein du Comité électoral consultatif

Le Conseil d'administration prend acte de la désignation des membres représentant les personnels et les usagers au sein du Comité électoral consultatif, choisis par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration.

Listes représentées au C.A.	Représentant.e désigné.e
Agir : Pour une université démocratique, ouverte et solidaire	James WALKER
Ensemble pour L'Université – Choisir, Agir, Partager	Norbert LANDON
Imagine Lyon 2	Sabine LOUDCHER
A&I – SNPTES: pour une université créative, humaine et solidaire	Pascal CORNET
FERC – SUP – CGT	Enâm YOUSFI
SNASUB-FSU	Eddy MANAS
Gaélis	Alexia LOTTO
Solidaires Etudiant.e.s : le réveil du syndicat	Maguelone RAMIREZ
Contre la fusion et la sélection, je vote UNEF le syndicat étudiant!	Majdi CHAARANA

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

10

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58 dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr